

CONSEIL d'ECOLE du jeudi 22 juin 2023

La séance est ouverte à 18h15.

Secrétaires de séance : Mmes Anne GOGIEN-MRINI (représentante de parents d'élèves) et Maria PINTO RIBEIRO (directrice de l'école)

Les personnes présentes :

L'équipe enseignante :

Mme Pinto Ribeiro Maria
Mme Szpiro Véronique
Mme Verdière Estelle
Mme Millet Céline
Mme Bas Angélique
Mme Fauvet Morgane
Mme Laplaige Nathalie

Mme Collinet Claire
(nommée sur le poste de
direction pour la rentrée
de septembre 2023)

La municipalité :

Mme COURTOIS Déborah, Mme la Maire
Mme SIGLER Helena, adjointe à la Maire

Les représentants de parents d'élèves :

Mme Zaitar Maria Giulia
Mme Chaboissier Sandra
Mme Sulmona Karine
Mme Feniz Nathalie
Mme Pineau Nadia
Mme Orain Jennifer
Mme Gogien-Mrini Anne

1. Équipe enseignante pour la rentrée 2023

A la rentrée de septembre 2023, Mme PINTO RIBEIRO Maria, directrice de l'école, ne sera plus en fonction et laissera son poste à Mme COLLINET Claire. Les autres personnes de l'équipe enseignante sont les mêmes : BAS Angélique, FAUVET Morgane, LAPLAIGE Nathalie, MILLET Céline, SZPIRO Véronique, VERDIERE Estelle

Par contre, Mme BOISSOU Laura sera remplacée par un ou une autre enseignant(e) pour le quart de décharge de la directrice.

2. Perspectives de l'école pour l'année scolaire 2023/2024

Nous terminons l'année scolaire à ce jour, avec **181 élèves** ; 24 PS, 18 MS, 24 GS, 25 CP, 29 CE1, 20 CE2, 21 CM1, 20 CM2.

À ce jour, il y a **182 élèves** inscrits pour la prochaine rentrée.

enfants nés en	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
classe de	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
élèves inscrits	23	24	18	23	23	32	19	20

L'équipe enseignante a pensé les répartir comme suit avec sept classes : répartition susceptible de changer en fonction des inscriptions pendant les grandes vacances scolaires.

PS-MS	PS-MS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2
11 + 12	12 + 12	18 + 7	16 + 11	12 + 16	16 + 12	7 + 20
23 élèves	24 élèves	25 élèves	27 élèves	28 élèves	28 élèves	27 élèves

3. Listes des fournitures scolaires rentrée 2023

Les différentes listes des fournitures pour la rentrée 2023 ont été élaborées en conseil des maîtres et doivent être soumises au conseil d'école : BO de l'éducation nationale, circulaire n° 2016-054 du 13 avril 2016. Celles -ci seront sur le site de la commune.

Fournitures pour les CP/CE1/CE2

- Un protège-documents pochettes fixes (100 vues) pour les fiches de lecture (sauf pour les CP)
- Une trousse souple pour feutres et crayons de couleur
- Une trousse souple pour les autres crayons et stylos
- 3 stylos bleus, 1 rouge, 1 vert, 1 noir (non effaçables)
- 4 crayons à papier HB (en prévoir une grande quantité)
- 2 gommes (en prévoir une grande quantité)
- Un taille-crayon avec dévidoir
- Une règle plate graduée de 30 cm en plastique rigide (non flexible et non en métal)
- Un compas simple mais de bonne qualité (sauf pour les CP)
- Une équerre en plastique rigide (non flexible et non en métal) (sauf pour les CP)
- Des ciseaux à bouts ronds (attention, il existe des ciseaux spécifiques pour les gauchers)
- 4 tubes de colle (en prévoir une grande quantité)
- Une boîte pour les étiquettes
- Une pochette de crayons de couleur (à mettre dans la trousse)
- Une pochette de feutres fins (à mettre dans la trousse)
- Une ardoise blanche, 4 feutres d'ardoise (en prévoir une grande quantité) et un chiffon
- Deux boîtes de mouchoirs
- Deux chemises cartonnées (et non en plastique) 3 rabats avec élastiques grand format
- Deux photos d'identité
- Un cartable assez grand pour pouvoir y mettre des cahiers format 24X32
- Un agenda (écrit en français), pas de cahier de textes
- Un dictionnaire, de préférence Larousse Maxi débutant (ou celui de l'année précédente) seulement pour les CE1/CE2, pas les CP

Fournitures pour les CM1/CM2 :

- 1 trousse
- 4 stylos bleus, 3 rouges, 3 verts, 2 noirs
- 4 crayons à papier
- 2 gommes
- 1 taille crayon avec réservoir
- 1 paire de ciseaux avec bouts arrondis
- 5 bâtons de colle
- 4 surligneurs de couleur différente
- 1 règle graduée plate **en plastique rigide** de 30 cm
- 1 équerre **en plastique rigide**
- 1 compas
- 1 pochette de feutre fins
- 1 pochette de crayons de couleur
- 1 ardoise blanche, 1 chiffon et 4 feutres d'ardoise.
- 1 agenda
- 1 grand classeur 21x29,7 cm ; 4 anneaux
- 6 intercalaires cartonnés (pour le grand classeur)
- 100 feuilles simples perforées de couleur blanche 21x29,7 cm à lignes Seyes
- 100 pochettes transparentes (pour le grand classeur)
- 2 chemises en plastique à élastiques
- Un protège-documents pochettes fixes (40 vues) **pour les CM1 uniquement (ou nouvel arrivant en CM2)**
- Un dictionnaire, de préférence Larousse maxi débutant (ou celui de l'année précédente)
- Un vieux t-shirt ou tablier pour la peinture
- Une boîte (bons points, étiquettes)
- 2 boîtes de mouchoirs

4. Stage de réussite pendant les vacances scolaires :

Un stage de réussite, organisé par l'Inspection Meaux Nord, se déroulera **du 28 au 31 août 2023** pour les élèves en classe de **CP, CE1, CE2, CM1, CM2**. (soit 3h45 heures par jour sur 4 jours = 15 heures). Les élèves concernés sont ceux qui ont besoin d'approfondir leurs acquis scolaires et ce sont les enseignantes qui proposent aux familles ce stage.

5. Bilan des activités pédagogiques complémentaires (APC)

Cette année, les 36 heures d'APC ont été organisées par groupes restreints d'élèves pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Le bilan est plutôt positif :

- progression dans tous les domaines
- les différents apprentissages ont bien été ciblés
- cela a permis aux élèves de reprendre confiance en eux

Pour la rentrée prochaine, l'organisation de ces heures sera expliquée lors de la réunion de rentrée parents/enseignant.

6. Bilan des prestations des services mis à la disposition de l'école par la municipalité :

Piscine :

Les élèves des classes suivantes : CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 ont pu bénéficier de huit séances de piscine prévues sur deux semaines en septembre 2022 à la piscine TAUZIET de Meaux.

Modalités pour l'an prochain, non connues à ce jour.

Utilisation de la salle polyvalente

Activités en EPS, expression corporelle, les différents spectacles proposés aux élèves (Magie, Planète Mômes, le cirque) et les deux spectacles de fin d'année destinés aux familles (les vendredi 16 et samedi 17 juin 2023)

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour ce prêt de la salle.

La mairie a souhaité renouveler l'achat d'une calculatrice pour tous les élèves de CM2 qui entrent en sixième à la rentrée de septembre 2023. Elle leur a été remise lors du spectacle de fin d'année, le vendredi 16 juin 2023.

Les représentants des parents d'élèves remercient la municipalité de ce geste et de cet engagement qui, au-delà de marquer symboliquement l'entrée au collège, soulage financièrement les familles.

7. Bilan de la coopérative scolaire : OCCE 77

La municipalité consacre à l'école :

- 45 € par enfant pour les fournitures scolaires
- 2500 € sont déjà versés sur le compte de l'école OCCE
- rappel : 4,40€ (cotisation BRED) sont prélevés tous les mois sur le compte de l'école.
- 1 400 € : frais pour l'intervention sur deux jours de la troupe DIEGO et JUANES. Pour cette manifestation, la participation des parents s'élève à 349 €.

À ce jour, il y a 5 286,47 € à la coopérative scolaire : soit 2 786,47 € + 2 500 € de la municipalité (montant déjà cité ci-dessus).

La coopérative de notre école est affiliée à l'OCCE 77, et le contrat d'assurance MAE/MAIF couvre tous les adhérents de notre coopérative, notre matériel, les adultes bénévoles encadrant l'activité hors temps scolaire.

Il faut simplement l'autorisation du maire d'utiliser les locaux scolaires, étudier avec lui les dispositions particulières à prendre, compte tenu du plan Vigipirate, en cas de co-organisation avec une association, écrire les responsabilités de chaque organisateur, veiller à ce que l'association co-organisatrice soit une association dont les statuts sont dûment enregistrés, écrire un courriel à l'OCCE pour prévenir des dates, lieux et public attendu (pour les fêtes uniquement).

8. Sécurité et organisation pour la rentrée scolaire de septembre 2023

L'an prochain, comme cette année, plusieurs exercices, PPMS confinement, alerte attentats, alerte incendie, seront programmés, plusieurs exercices en fonction des scénarios possibles selon la configuration de l'école, pendant le temps scolaire.

A voir avec l'éducation nationale pour les différents scénarios, on doit avoir un référent à la police qui pourrait nous aider à rédiger les différentes situations. Pour information, malheureusement, à chaque fois que la directrice sollicite la police municipale ou la police, ces deux services ne sont jamais disponibles !

Trois signaux distinctifs ont été mis en place : PPMS confinement, corne de brume ; incendie, alarme ; alerte attentat, système flash silencieux dans l'école.

DUERP : à la rentrée avant le premier conseil, la directrice souhaite faire une visite des locaux scolaires, en présence de la municipalité et les représentants de parents pour mettre à jour le DUERP (obligation de le faire en début d'année scolaire). Une date pour septembre 2023 sera à définir quand la directrice connaîtra son jour de décharge.

PLAN VIGIPIRATE : rappel aux familles, merci de respecter l'interdiction de s'arrêter en voiture devant les portails d'entrée de l'école, rue du temple et rue Alphonse Cabon pour déposer leurs enfants.

9. Suggestions de travaux/aménagements dans l'école

Le renouvellement d'une partie des tables pour les maternelles est prévu.

Un devis a également été réalisé pour l'installation de tableaux numériques, ce qui représenterait une dépense 63 000 € pour les 7 classes. La Mairie attend un retour du département sur le versement d'une éventuelle subvention avant de prendre une décision définitive quant à leur installation.

10. Elections des RPE d'octobre 2023 : organisation (exclusivement par correspondance ?)

Vu l'arrêté du 19 août 2019 qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, plus exactement le troisième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1985 susvisé, il est confirmé que le vote des RPE en octobre 2023, date exacte non diffusée à ce jour, aura lieu exclusivement par correspondance sur décision de la directrice d'école.

La commission électorale a déterminé les modalités du déroulement du scrutin comme suit :

Les enveloppes reçues au plus tard à 12 heures le jour des élections défini ultérieurement par le ministère de l'éducation nationale, seront prises en compte lors du dépouillement qui aura lieu le même jour à 16h30 en présence de la directrice et de ses assesseurs nommés ce jour : Mmes FENIZ, GOGIEN MRINI, CHABOISSIER, représentantes de parents d'élèves, FAUVET, SZPIRO, enseignantes et la directrice, Mme COLLINET Claire.

Mmes FENIZ, GOGIEN MRINI, CHABOISSIER, PINEAU se proposent de préparer le matériel de vote pour ces élections.

11. Composition du bureau des élections des représentants de parents d'élèves pour la rentrée prochaine (arrêté ministériel du 13/05/1985 modifié par les arrêtés des 09/10/1986, 25/08/1989, 22/07/1993 et 17/06/2004)

Lors de la réunion de rentrée avec les familles, si elle se déroule en présentiel, la directrice offrira un temps de parole aux représentants de parents d'élèves afin qu'ils puissent se présenter (organisation, implication dans la vie de l'école, participations aux activités...).

Les élections des représentants de parents d'élèves se feront avant les vacances de la Toussaint, en octobre. La date sera fixée ultérieurement.

Les représentants de parents élus cette année sont « en poste » jusqu'aux prochaines élections d'octobre 2023.

Mmes FENIZ, ORAIN, CHABOISSIER, GOGIEN MRINI souhaitent à nouveau se présenter aux élections prochaines des représentants de parents d'élèves

12. Questions des parents :

Pour l'école : Ou'en est-il des AESH l'année prochaine ?

Le Pôle école inclusive est en train de travailler sur ce point en ce moment.

Pour information, parution d'une nouvelle directive pour la rentrée de septembre 2023, concernant les AESH ayant un contrat de 29 heures et intervenant dans les écoles du 1^{er} degré : ces personnes seront affectées à la fois dans le 1^{er} et dans le 2nd degrés (ne faisant que 24 heures en élémentaire, elles doivent donc 5 heures chaque semaine à l'Institution). Elles feront deux jours et demi dans le 2nd degré et deux jours dans le 1^{er} degré.

De plus, l'affectation des AESH tend vers une mutualisation auprès des élèves afin que ceux-ci intègrent davantage « le cursus normal scolaire ». On est moins sur l'individualisation.

D'autre part, le recrutement du personnel est de plus en plus difficile : manque de candidat. Il est possible qu'on sache avant le 7 juillet 2023, qui sera nommé sur l'école.

Pour la mairie : Comment la mairie envisage-t-elle, dans les années futures, la création d'une 8e classe ? Locaux ? Organisation ?

L'annonce de la possible ouverture d'une huitième classe pour notre commune a été faite début juin. Les locaux actuels de l'école ne permettent pas d'accueillir cette huitième classe, ni dès la rentrée et ni dans les deux ou trois années à venir, sauf à supprimer le dortoir ou l'accueil de loisirs, ce qui n'est pas souhaitable.

La municipalité travaille à un programme plus ambitieux de restructuration de l'accueil de loisirs et de démolition de la maison Hue dans les années à venir. Le financement de ce projet d'ensemble ne pourra être porté sur les seules finances de la commune et devra faire l'objet de demandes de subventions.

La création d'une huitième classe pourra être envisagée dans ce cadre.

Au nom de l'ensemble de l'équipe enseignante, de la municipalité et des parents, nous souhaitons à Mme La Directrice un très chaleureux départ en retraite, qui n'est qu'un « A bientôt Maria ! ». Nous la voyons tous partir à regret.

Nous en profitons pour souhaiter, tout aussi amicalement la bienvenue à notre nouvelle Directrice, Mme Collinet, donc le nom prédestiné à notre belle école de la Colline présage la poursuite d'une belle aventure.

Fin de la séance à 19h15

Secrétaire de séance
Mme Anne GOGIEN-MRINI



Directrice de l'école
Mme Maria Pinto Ribeiro

